



## Formation DEJEPS Tennis de table

Le **DEJEPS Tennis de table** vous permet d'exercer en autonomie les missions d'entraînement, de formation et de développement. Vous serez habilité à enseigner dans tous les types de structures privées, associatives ou marchandes et au sein des collectivités territoriales.

Vous exercerez notamment au sein des structures affiliées à la Fédération Française de Tennis de Table (*club, comité, ligue*). Vous pourrez entraîner toutes les catégories de pongistes de l'initiation au niveau national.

**Date de formation :** 15 mai 2017 à juin 2018

**Durée de formation :**

700 h en centre (*dont 140 h en FOAD*) chaque lundi et mardi + 4 semaines complètes

500 h en structure d'alternance

## AIDES ET FINANCEMENT

## À SAVOIR...

**Pour les demandeurs d'emploi :** possibilité d'une prise en charge, se renseigner auprès du secrétariat.

**Pour les salariés :** se renseigner auprès de son employeur.

**Tarif :** 12,45 €/h pour les stagiaires aidés

**Clôture des inscriptions :** 20 mars 2017

**Date des TEP\* :** 5 & 6 avril 2017

Le dossier d'inscription est à retirer au secrétariat formation du CREPS des Pays de la Loire ou à télécharger sur notre site.

\* Tests d'exigences préalables



@creps.pdl



#dejepstt

CONTACT :

Nathalie MADEC

02 28 23 69 76

nathalie.madec@creps-pdl.sports.gouv.fr

PLUS D'INFOS SUR :

[www.creps-pdl.sports.gouv.fr](http://www.creps-pdl.sports.gouv.fr)

